

République Française  
Département des Hautes-Alpes  
Communauté de Communes du Pays des Écrins

## DELIBERATION N° 13      CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2022

**Objet : Cession du lot 12 de la Série E - à L'Argentière-La Bessée - à l'entreprise Lombard & Vasina.**

**Secrétaire de séance : Florene TORRENT**

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de voix

Présents : 19

Pour : 24

Absents :

Contre :

Pouvoirs : 5

Excusé : 1

Abstention :

**Nomenclature acte : 9-1**

**Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture le : 25 FEV. 2022

Publié ou notifié le : 25 FEV. 2022

**Présents :** Marie BAILLARD, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Sandrine REYMOND, Marie-José SAVOLDELLI, Florence TORRENT, Christian CANTON, Marcel CHAUD, Jean CONREAUX, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Camille FAURE, Martin FAURE, Michel FRISON, Serge GIORDANO, Gilles PIERRE, François ROTH, Alain SANCHEZ, Serge THIVOLLE, Laurent VERNET.

**Pouvoirs :** Dominique BARNEOUD à Sandrine REYMOND.  
Carine QUILICI à Alain SANCHEZ.  
Bruno LAROCHE à Marie BAILLARD.  
Michel CHEYLAN à Cyrille DRUJON D'ASTROS.  
Didier PLUQUET à Marcel CHAUD.

**Excusée :** Marie-Pierre HAMMES.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février 18 h30, la Communauté de Communes du Pays des Écrins étant assemblée en session ordinaire, au Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée, après convocation légale du 18 février 2022, sous la Présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Délibération présentée par : Cyrille DRUJON D'ASTROS.

- Vu l'acte n° 12323 du 24 novembre 2006, autorisant la location avec promesse de vente du lot 12 (travées du bâtiment Série E) de la copropriété L'Usine, à la mairie de L'Argentière-La Bessée.

- Vu l'échéance d'acquisition aux termes du bail des 15 ans, en d
- Vu la nécessité de réaliser les diagnostics (Amiante, mesurage...) nécessaires à la vente.

Le Président propose d'engager la cession du lot 12 du bâtiment Série E loué à l'entreprise Lombard & Vasina à l'euro symbolique et d'engager les diagnostics nécessaires à la vente.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Décide d'engager la procédure de cession du lot 12 du bâtiment Série E loué à l'entreprise Lombard & Vasina à l'euro symbolique à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021.
- Décide de faire réaliser les diagnostics nécessaires à la vente.
- Décide de faire porter à l'acquéreur toutes les charges de préparation des actes et d'enregistrement.
- Décide de faire porter à la charge de l'acquéreur les taxes et charges dues jusqu'à la conclusion de la vente
- Autorise le Président à signer tout acte qui découlerait de la présente décision.
- Décide de donner mandat au notaire pour conclure la vente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président  
Cyrille DRUJON D'ASTROS





## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS DES ECRINS (05)

Utilisateur : KIHAL Amelle

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB13DU240222
Date de la décision :	2022-02-24 00:00:00+01
Objet :	Cession du lot 12 de la Série E - à L'Argentière-La Bessée - à l'entreprise Lombard & Vasina.
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	005-240500462-20220224-DELIB13DU240222-D E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-240500462-20220224-DELIB13DU240222-DE-1-1_0.xml	text/xml	929
Nom original :		
SKM_C45822022513234.pdf	application/pdf	92087
Nom métier :		
99_DE-005-240500462-20220224-DELIB13DU240222-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	92087

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 février 2022 à 14h01min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 février 2022 à 14h01min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 février 2022 à 14h01min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 février 2022 à 14h11min56s	Reçu par le MI le 2022-02-25

